



□ L'INTERVIEW

Barbara Pompili - © Damien Valente

MISSION D'INFORMATION SUR LA « CULTURE DU RISQUE », VERS UNE NOUVELLE SENSIBILISATION ET IMPLICATION DE LA POPULATION FACE AUX RISQUES MAJEURS ?

Barbara Pompili, ministre de la Transition écologique

QUEL EST LE POINT DE DÉPART DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA MISSION D'INFORMATION SUR LA TRANSPARENCE, L'INFORMATION ET LA PARTICIPATION DE TOUS À LA GESTION DES RISQUES MAJEURS, TECHNOLOGIQUES OU NATURELS ? LA PERSPECTIVE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET DU RENFORCEMENT DES ÉVÉNEMENTS CLIMATIQUES EXTRÊMES EST-IL UN FACTEUR DANS LE FAIT DE REPENSER LA CULTURE DU RISQUE ?

Plusieurs événements récents nous ont interpellés sur cet enjeu de la culture du risque et de la résilience : les catastrophes naturelles, par exemple dans les Alpes-Maritimes en octobre 2020, et des accidents industriels comme l'incendie de Lubrizol et Normandie Logistique en septembre 2019. Lors de ce dernier

événement, de nombreux habitants ont fait part de leur sentiment de ne pas avoir été suffisamment informés, quantitativement et qualitativement, sur les risques associés aux activités industrielles.

A plus long-terme, vous avez raison de mentionner le cadre plus général du changement climatique. Il a déjà des impacts – l'intensité des pluies extrêmes sur le bassin méditerranéen a crû de 22% en 50 ans – mais ce n'est que le début : en bord de mer, une submersion qui a aujourd'hui une chance sur cent de se produire pourrait, dans un siècle, survenir chaque année ; autour de la Méditerranée, la saison des feux de forêt durera jusqu'à 6 mois. Les incidents d'origine naturelle vont s'accélérer et s'intensifier à cause du dérèglement climatique,

nous devons nous y préparer en renforçant notre conscience des risques et notre résilience.

AU REGARD DU RAPPORT, QUELS CONSTATS PORTEZ-VOUS SUR LES OUTILS RÉGLEMENTAIRES EXISTANTS QUI VISENT À INFORMER LA POPULATION SUR LES RISQUES ? ET COMMENT ET AVEC QUELS SUPPORTS, ACTIONS ET MOYENS FAVORISER L'IMPLICATION CIVILE ET CITOYENNE DE LA POPULATION FACE AUX MENACES ET RISQUES ENCOURUS ?

La mission était l'occasion de faire le bilan de tous les dispositifs réglementaires existants. En premier lieu, le rapport de la mission animée par Fred Courant montre que ces dispositifs n'ont pas toujours atteint leur but : les trois-quarts des Français

L'INTERVIEW

interrogés estiment ne pas savoir comment agir en cas d'accident.

La mission a également permis de comprendre les raisons de ce constat. Il s'avère que les dispositifs existants sont mal connus, qu'ils ne sont pas toujours à jour, voire qu'ils sont inaccessibles. De même, les commissions de suivi de site organisées autour des sites Seveso ont du mal à toucher, au-delà des associations et des élus qui sont familiers des risques, les riverains des installations.

Face à ce constat, mon ministère est convaincu qu'il faut dépasser cette première étape de mise à disposition d'une information générale sur le risque. Il faut aller au-delà, en fournissant à chaque citoyen une information individualisée sur les risques auxquels il est exposé. C'est pour cela qu'il faut aller directement à la rencontre du plus grand nombre pour faire connaître ces risques à tous à travers, par exemple, le renforcement du dispositif d'information acquéreur locataire qui devra être remise à la première visite d'un bien immobilier, avec un lien vers Géorisques dès l'annonce immobilière ou la création d'une journée nationale de la résilience face aux risques naturels et technologiques.

DANS LE RAPPORT, TROIS PROPOSITIONS CONCERNENT LES ÉLUS LOCAUX, NOTAMMENT CELLE SUR LEUR FORMATION (RECOMMANDATION 5). QUELS MOYENS TECHNIQUES, FINANCIERS ET D'ACCOMPAGNEMENT À LEUR MISE EN ŒUVRE IMAGINEZ-VOUS POUR SOUTENIR CETTE PROPOSITION ?

Nous avons effectivement constaté un besoin d'accompagnement des élus locaux sur la prévention des risques, qui est un sujet complexe et de long terme.

A ce titre, une structure ayant notamment pour mission de sensibiliser les élus locaux face aux risques et de recenser puis diffuser les bonnes pratiques dans les collectivités locales sera créée. Par ailleurs, le label « Résilience France collectivités » sera élargi afin de valoriser les actions des collectivités territoriales pour construire un territoire plus résilient face aux risques industriels et naturels.

Les services déconcentrés sont parfois la courroie de transmission entre les connaissances sur l'aléa et la mise en œuvre de mesures de prévention opérationnelles par les collectivités.

Cet accompagnement doit absolument être maintenu parce que les maires sont les premiers relais d'information auprès des citoyens : les plans communaux de sauvegarde (PCS) seront renforcés grâce au soutien des services déconcentrés de l'Etat.

Nous continuerons également de soutenir financièrement les actions des collectivités qui s'engagent dans des démarches de prévention grâce au Fonds Barnier, qui a été augmenté de 50 % au 1er janvier 2021.

POURQUOI AVOIR CHOISI FRED COURANT, ANCIEN ANIMATEUR TÉLÉ, POUR PORTER CETTE MISSION D'INFORMATION ? ET IL Y A-T-IL UN PROLONGEMENT DE SA MISSION DE COMMUNICATION APRÈS CE RAPPORT ?

La personnalité de Fred Courant parle à tous les Français qui ont regardé eux-mêmes ou avec leurs enfants l'émission « C'est Pas Sorcier ».

Par ailleurs, nous avons besoin d'un grand vulgarisateur tel que lui pour

rendre accessible la question des risques naturels et technologiques au plus grand nombre.

Fred Courant a su dépasser la logique de mise à disposition d'une information trop technocratique et a porté une attention particulière à la manière dont nos concitoyens reçoivent et comprennent les informations disponibles, d'une part, et à leur réaction face à ces informations d'autre part.

QUELLE EST LA SUITE OPÉRATIONNELLE DE CE RAPPORT ?

Ce rapport a mené à la rédaction de la feuille de route « Tous résilients face aux risques » que j'ai présentée en octobre et qui contient 6 pistes d'actions pour sensibiliser les populations aux catastrophes naturelles et aux accidents industriels et ainsi construire une société qui sache mieux réagir face à ces risques.

Parmi elles, certaines actions ont déjà été inscrites dans la loi Climat & Résilience : c'est le cas de l'information acquéreur locataire. D'autres mesures interviendront plus tard, comme la création d'une structure indépendante et d'une journée nationale afin de sensibiliser aux risques ou encore l'élargissement du label « Résilience France collectivités ».